



La Sauvetat

UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 4 février 2016

Présents: Mes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, CAILLEY, CHAMPION, FOURNIER, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Après lecture et approbation du dernier compte rendu de séance, le Conseil a désigné Madame ROUX, secrétaire de séance.

I) ECOLE

1) Effectifs

La projection pour l'année scolaire 2016/2017 montre une augmentation des effectifs du RPI. A ce jour, 127 élèves sont prévus au lieu de 120 en 2015-2016.

2) Construction d'une école intercommunale

Madame le Maire présente à l'Assemblée la synthèse de la réflexion portée par la commission du Regroupement Pédagogique Intercommunal Authezat-La Sauvetat sur l'opportunité de construire une école commune.

Considérant l'intérêt supérieur des élèves qui doivent être accueillis dans les meilleures conditions pour assurer leur réussite,

Considérant l'augmentation régulière des effectifs au regard de la position des communes situées en troisième couronne de l'agglomération clermontoise,

Considérant l'exigüité des locaux actuels qui exigent une mise en accessibilité et l'obligation d'une mise aux normes,

Considérant la nécessité de regrouper les services périscolaires sur un seul site dans un souci de mutualisation et de confort des élèves,

Considérant que désormais, le coût de transport de la navette cantine sera à la charge des communes,

Les élus proposent d'acter la création d'une école intercommunale pour le RPI Authezat-La Sauvetat. Pour la réalisation de cet équipement structurant, ils se prononcent sur le choix d'un emplacement d'une surface suffisante, situé entre les deux villages, offrant la possibilité d'un pédibus, intégrant la problématique du stationnement et de la circulation tout en prévoyant la possibilité d'une extension future.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour recruter un maître d'œuvre pour aider les élus dans l'élaboration du projet d'une école intercommunale pour le RPI Authezat-La Sauvetat,
- autorise Madame le Maire à lancer la consultation sur la base d'un programme de 2 000 000 € HT.

3) Fonds d'Intervention Communal (fic) : programmation des travaux 2016-2018

Le Fonds d'Intervention Communal a pour objectif de simplifier le régime des aides aux communes en leur laissant plus de souplesse dans la programmation de leurs travaux, selon une enveloppe définie sur trois ans. Madame le Maire rappelle au conseil le dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC), qui s'applique pour les années 2016 à 2018.

Elle fait part à l'Assemblée du projet de construction d'une école intercommunale avec la commune d'Authezat pour le Regroupement Pédagogique Authezat-La Sauvetat en 2017. Le coût prévisionnel du projet est de 2 000 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mandater Madame le Maire pour demander la totalité de la subvention allouée à la commune dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal pour une dépense subventionnable de 390 000 €, au taux de 22.50 % (25% x 0.9), soit un montant de 87 750 € afin de pourvoir à ces travaux en 2017,
- de demander le FIC STRUCTURANT pour réaliser cet équipement, qui est notre priorité,
- d'approuver le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/> Conseil départemental FIC	22.50%	87 750.00 €
<input type="checkbox"/> Conseil départemental FIC STRUCTURANT		87 750.00 €
<input type="checkbox"/> Autofinancement communal	77.50%	604 500.00 €
		780 000.00 €
- d'autoriser Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

4) Bilan des Temps d'Activités Périscolaires

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement anime les séances hebdomadaires de Temps d'Activités Périscolaires à l'école élémentaire.

Au cours du 1^{er} semestre 2015-2016, après la découverte du milieu environnant (vergers), les enfants ont appris le cycle de l'arbre fruitier ainsi que la morphologie des petites bêtes qui vivent dans la terre et leur utilité. Puis ils ont étudié l'anatomie des oiseaux. Actuellement, ils travaillent sur les mammifères. Chaque animation comprend :

- une observation directe ou documentée,
- des notions scientifiques,
- une partie ludique (jeux, dessins animés, contes).

Le ressenti des enfants est très positif et les enseignantes adhèrent pleinement à ces activités ainsi que les parents d'élèves.

II) TRAVAUX 2016

1) Aménagement de l'entrée des forts

La Commune de La Sauvetat est inscrite dans le programme régional « Aménagement et mise en valeur du village dans une démarche d'excellence patrimoniale » et Label « Plus Beaux Villages de France » et a élaboré dans son Plan d'Aménagement de Bourg, un programme pluriannuel d'actions.

L'enceinte du fort villageois comporte un dédale de venelles où les visiteurs aiment se perdre. Certaines ruelles étroites ont été en partie restaurées. Aujourd'hui la Commune souhaite poursuivre ces actions, pour améliorer le caractère du site sur des emplacements stratégiques et pallier les problèmes d'infiltrations qui menacent la qualité des bâtiments.

Les travaux prévoient la requalification de l'entrée stratégique du fort villageois qui s'inscrit dans un circuit touristique, pour lequel des aménagements structurants sont en cours de réalisation (création d'un parking paysager, mise en place d'une signalétique, projet de réalisation d'une auberge de pays).

Madame le Maire présente trois devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire procéder à l'aménagement qualitatif de l'entrée des forts, pour un montant total de 21 804 € HT,
- de retenir l'entreprise DURAND qui est la moins disante à prestations comparables,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant et de lancer les travaux pour lesquels une subvention de 30% a été accordée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

2) Réfection d'une ruelle entre l'église et le donjon

Considérant le mauvais état de cette ruelle qui génère des problèmes d'infiltration qui menacent la qualité des bâtiments, Madame le Maire propose de réaliser des travaux de requalification de la ruelle qui conduit du donjon à l'église. Elle présente trois devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire procéder à l'aménagement qualitatif de la ruelle entre l'Eglise et le Donjon, pour un montant total de 15 830 € HT,
- de retenir l'entreprise DURAND qui est la moins disante à prestations comparables,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant et à lancer les travaux pour lesquels une subvention de 30% a été accordée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

3) Réfection des chemins

Considérant l'état de dégradation extrême du chemin du Puy-de-Corent qui ne permet plus aux propriétaires et exploitants d'accéder à leurs terres,

Madame le Maire propose une réfection complète de ce chemin avec la création de fossés, la restructuration de la voie de circulation : empierrement, revers d'eau, nivelage, compactage. Elle propose plusieurs devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire procéder à la restructuration du Chemin du Puy-de-Corent, pour un montant total de 10 930 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise HUGON TP.

D'autres chemins seront remis en état par les conseillers municipaux et les agriculteurs de la Commune avec le prêt d'une mini pelle par Monsieur VAURIS, que nous remercions très chaleureusement.

III) RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE PEDAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande au SIVOM de la Région d'Issoire d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement rue de Pedat,
- autorise Madame le Maire à signer la convention afférente à ces travaux entre la Commune et le SIVOM, celle-ci donnant délégation de mandat au SIVOM. La dite convention définira les modalités d'intervention du mandataire et le plan de financement global de l'opération.

IV) COMPLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GAZELLE

Vu la délibération n°50/08 prise par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2008, transférant au SIEG du Puy-de-Dôme, la compétence « Eclairage Public »,
Vu la délibération n°55/15 du 1er décembre 2015, approuvant le projet de travaux d'éclairage public rue de la Gazelle ainsi que son devis estimatif,
Madame le Maire expose au Conseil municipal le complément de travaux d'éclairage public qu'il est nécessaire de réaliser rue de la Gazelle, ainsi que le devis estimatif.

Le montant de la dépense s'élève à 36 000 € HT soit un complément de 2 000 € par rapport au devis initial d'un montant de 34 000 € HT. Ce montant complémentaire de 2 000 € HT sera financé pour moitié par le Sieg et pour moitié par la Commune de La Sauvetat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de complément de travaux d'éclairage public rue de la Gazelle ainsi que le devis correspondant et son plan de financement.

V) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées suivantes :

- section C n°637, 638, 820, 451, 1743 et 1745,
- section X n°561, 557, 554, 556, 560, 555 et 559.

VI) EPF SMAF : NOUVELLES ADHESIONS

Madame le Maire expose que les communes de VERNEUGHEOL (Puy-de-Dôme), CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), BONNEVAL (Haute-Loire), LE BREUIL (Allier), JALIGNY SUR BESBRE (Allier), par délibération du 1er décembre 2015, SAINT-FLOUR (Cantal) et la Communauté de Communes LIVRADOIS PORTE D'Auvergne (Puy-de-Dôme), ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions précitées.

VII) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du Conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

VIII) QUESTIONS DIVERSES

1) Travaux

Les travaux d'alimentation en électricité de la station d'épuration ont débuté le 1^{er} février 2016. La Commune profite de cette fouille pour enfouir les réseaux secs rue de la Gazelle. La circulation sera interdite sur cette portion de route jusqu'à la fin des travaux.

- La Commune a mandaté l'entreprise STE pour la taille de la partie haute de la haie du stade pour un montant de 3 200 € HT. La partie basse sera taillée par l'équipe du chantier d'insertion de Gergovie Val d'Allier Communauté.

- Afin d'éviter l'intrusion des pigeons dans la tour, l'employé communal et un conseiller municipal ont obturé une fenêtre par une grille. Une action est actuellement menée avec la société de chasse et son Président Monsieur Barbarin pour lutter contre la prolifération de ces oiseaux.

2) Objets encombrants

Une benne sera déposée au hangar communal situé voie romaine, ouvert au public pour la collecte des objets encombrants vendredi 11 mars de 14h à 17h et samedi 12 mars de 9h à 12h. Les personnes qui sont dans l'impossibilité de se déplacer doivent contacter la mairie afin de fixer un rendez-vous : un ramassage sera effectué vendredi 11 mars et samedi 12 mars au matin si nécessaire.

3) Enquête publique

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de l'enquête publique présentée par la Société Banque de France portant sur l'autorisation d'exploiter une nouvelle machine de fabrication de papier fiduciaire située sur le territoire de la Commune de Vic-le-Comte. Cette enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016. Le conseil donne un avis favorable.

4) Travail d'intérêt Général

La Commune se propose d'encadrer une personne habitant La Sauvetat, contrainte à un travail d'intérêt général à compter du 4 avril jusqu'au 21 juin 2016.

La séance est levée à 23h20.